Bulletin municipal d'information d'Ampus

Avril
2015
N°4

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Les 22 et 29 Mars, vous avez voté pour élire les deux Conseillers Départementaux du canton de Flayosc. Ce nouveau canton regroupe 34 communes issues des cantons de Draguignan, Callas, Salernes, Comps, Aups et Tavernes. Il s'étend du nord au sud, d'Aiguines à La Motte, et d'est en ouest, de Callas à Tavernes.

Nathalie Perez-Leroux, Adjointe aux Finances à la Mairie d'Ampus, a été choisie pour former le binôme et porter les couleurs de la Majorité Départementale avec Louis Reynier, Maire de Montmeyan, Conseiller Général sortant. Tous deux, après une très belle campagne, difficile, mais empreinte de dignité et de sérénité, ont été élus Conseillers Départementaux. Nathalie est ainsi reconnue pour sa compétence, sa disponibilité, son dynamisme. Je tiens ici à la féliciter très sincèrement. Souhaitons-lui une réussite totale dans ses nouvelles fonctions. Je sais son attachement à sa commune et son dévouement à son service, ainsi qu'au service du canton de Flayosc et du Département du Var. La Commune d'Ampus a maintenant une représentante au sein du Conseil Départemental, ce qui ne s'était jamais produit jusqu'à présent.

L'article consacré aux finances communales a pour but de vous tenir parfaitement informés de la situation. Ne soyons pas alarmistes. La Commune n'est pas endettée. Elle parvient encore à équilibrer son budget de fonctionnement et à réaliser de nouveaux investissements. Ampus n'est pas plus en difficulté que les autres communes, mais comme toutes les communes, Ampus éprouvera des difficultés dans les années à venir.

Les 26, 27 et 28 Mai seront organisées les habituelles réunions de quartier. Je vous invite à y participer en nombre. Vous avez là l'occasion de nous faire part de tous les problèmes que vous souhaitez voir solutionner , problèmes dont nous n'avons parfois pas connaissance.

Bientôt vont commencer les festivités d'été. Nos associations font des prouesses, chaque année, pour vous proposer de nombreuses manifestations avec peu de moyens. La majeure partie des associations ont besoin de bénévoles. N'hésitez pas à les rejoindre. Vous participerez ainsi à la vie du village et soulagerez ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre Ampus.

Je vous prie d' agréer, Madame, Monsieur, Chers Amis, mes très sincères salutations

Hugues Martin
Maire d'Ampus

NOTRE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EST-IL EN SURSIS ?

Les enfants d'Ampus peuvent bénéficier d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement ou ALSH, lors des congés scolaires de Printemps, durant les vacances d'été et les mercredis après-midi. Ce service mutualisé avec la commune de Montferrat est organisé en partenariat avec l'ODEL (Office Départemental d'Education et de Loisirs).

Les enfants de **3 à 15 ans** sont reçus en alternance **4 semaines par an pour chaque commune**, pendant les congés scolaires. Soit pour l'année 2015 :

- La première semaine des vacances de Printemps sur le site d'Ampus
- 4 semaines au mois de juillet sur le site de Montferrat
- 3 semaines au mois d'août sur le site d'Ampus

Les transports sont bien entendu organisés entres les communes d'Ampus et de Montferrat. De plus, les enfants sont accueillis **le mercredi après-midi pendant toute l'année scolaire sur la commune d'Ampus** aux horaires suivants :

- Arrivée à 11 h 30
- Départ possible entre 17 h et 18 h 30

C'est pour répondre à une **forte demande de la part des familles** que ce service d' ALSH a été mis en place par la commune dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) passé avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) jusque fin 2015. Par conséquent, les tarifs sont calculés sur la base du **Quotient Familial** afin de permettre au maximum de familles d'accéder à ce service. Nous nous sommes engagés dans cette démarche afin de bénéficier des aides prévues et de pouvoir proposer des **tarifs modérés** aux familles qui rencontrent des difficultés pour la garde de leurs enfants.

Cependant, notre ALSH est en danger... Nous constatons une **forte baisse** des effectifs :

FREQUENTATION ALSH DE SEPTEMBRE 2014 A FEVRIER 2015

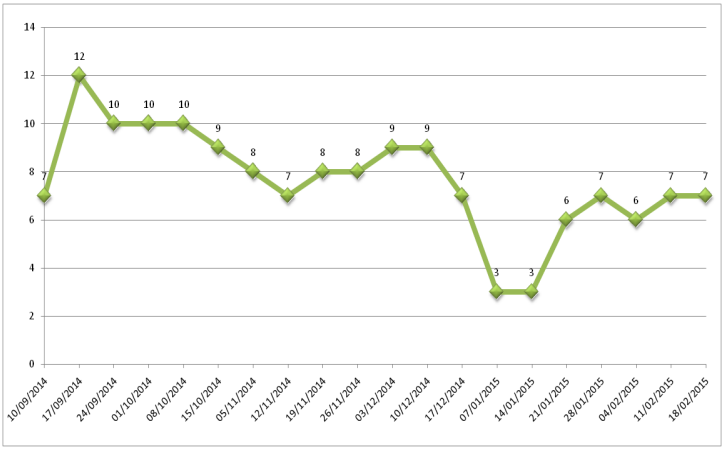

Ce service a un coût pour la commune : **19,95 € par mercredi et par enfant** (hors frais de personnel communal, repas et fluides). **La CAF nous impose un seuil de fréquentation de 7 enfants par mercredi**, qui conditionne le maintien de cet ALSH. Les objectifs du CEJ ne sont pas régulièrement tenus et cela aura un impact lors de son renouvellement. Notre commune doit aussi faire face à la baisse des dotations qui va peser sur le budget communal. A la rentrée 2015 nous ne pourrons plus maintenir cet accueil du mercredi après-midi si les effectifs sont insuffisants.

Soutenez l'ALSH de votre commune !!! Son maintien est conditionné à la fréquentation régulière des enfants de notre village. Nous incitons les familles à profiter de ce service d'accueil.

LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES OU LA REFORME AU BON RYTHME...

La Réforme de Rythmes Scolaires s'applique depuis la rentrée 2014 sur notre commune.

Nous avions souhaité mettre en place cette réforme en utilisant un nouvel outil mis à la disposition des communes : **le Projet Educatif de Territoire ou PEDT.** Ce dispositif vise à proposer des **activités en corrélation avec le projet d'école** réalisé par l'équipe enseignante. Le PEDT autorise une dérogation sur les taux d'encadrement, il ouvre l'accès au fonds d'amorçage (aide financière) mis en place par le gouvernement et permet l'obtention d'une aide de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Les Nouvelles Activités Périscolaires ou NAP, organisées par la commune en partenariat avec l'ODEL (Office Départemental d' Education de de Loisirs) **sont gratuites** afin que tous les enfants scolarisés dans notre école, puissent en bénéficier sans aucune condition de ressources.

Les activités proposées sont variées : artistiques, créatives, ludiques, d' initiation sportive.
Elles sont encadrées par du personnel qualifié et compétent. Notre volonté est d'appliquer cette réforme, qui nous est imposée, en proposant cependant **des activités qui diffèrent d'une "simple garderie".**

Les enfants peuvent **prolonger les acquis du Projet d'Ecole,** le compléter et l'enrichir pendant le temps des NAP, tous les vendredis de 13h30 à 15h30. A un moment ou la fatigue de la semaine scolaire se fait sentir, les activités périscolaires permettent une transition enrichissante avant le week-end.

Le coût pour la mise en œuvre des NAP s'élève à : 13 161€ pour l'année scolaire 2014/2015. Les aides de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) sont calculées en fonction du taux de fréquentation qui est en baisse. **La charge financière pour la commune va s'alourdir, les aides de la CAF étant diminuées de moitié par rapport au prévisionnel.**

FREQUENTATION DES NAP DE SEPTEMBRE 2014 A FIN JANVIER 2015

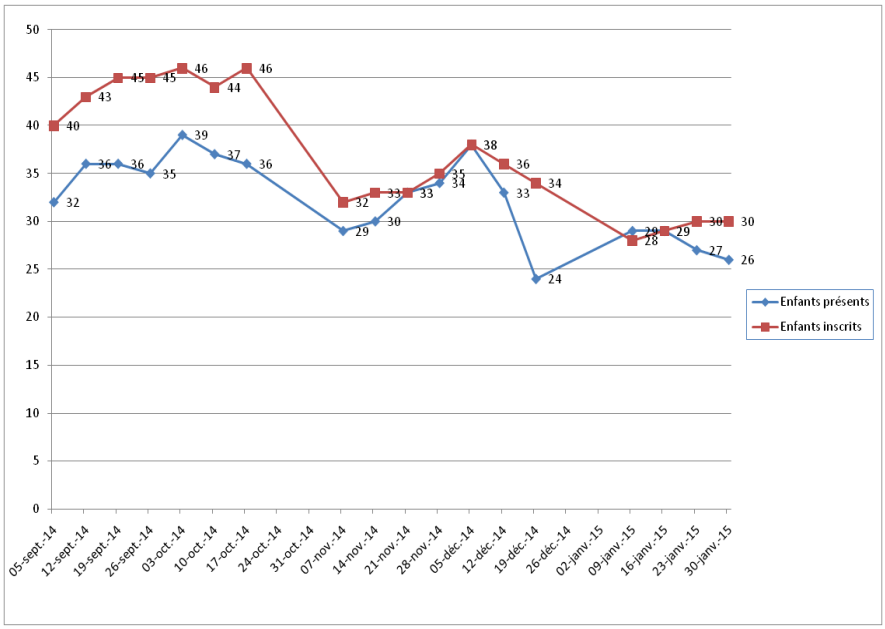

Nous comptons sur **l'adhésion des familles** à notre démarche pour que notre PEDT et les NAP puissent continuer sous leur forme actuelle. C'est à dire avec des activités qui suivent le Projet d'Ecole et **qui permettent aux enfants d'enrichir leur vie pendant l'école et après l'école.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au 04 94 70 97 11

FINANCES COMMUNALES

2015. Un budget de fonctionnement toujours en équilibre……..Mais des difficultés à prévoir pour les années à venir.

Comme prévu, l'établissement du Budget Primitif 2015 n'a pas été facile. La baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et les charges transférées aux communes en sont les principales raisons. Concernant l'investissement, **les subventions sont de plus en plus faibles**. Dans les années 2004 et jusqu'en 2011, le Conseil Général subventionnait la Commune à hauteur de 390.000 € par an hors investissements " Eau et Assainissement ". Nous pouvions atteindre ainsi certaines années des montants de subventions de l'ordre de **500.000 €.** A ce jour, les subventions tous investissements confondus sont de **120.000 €** par an, soit plus de 4 fois inférieures à ce qu'elles étaient auparavant, **ce qui représente pour la commune d'Ampus sur la durée du mandat 2014/2020 un manque à gagner de 2.280.000 €.**

Le Budget Primitif communal 2015 au niveau de la section de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement, c'est-à-dire les dépenses réelles de fonctionnement) est identique à celui de 2014 et en baisse de 2,59 % par rapport à celui de 2013. Nos charges réelles de fonctionnement 2015 s'élèvent ainsi à 905.935 € contre 906.815 € l'année dernière et 930.933 € en 2013. Vous voyez que, malgré l'augmentation du coût de la vie, nous sommes très vigilants sur nos charges de fonctionnement et toujours soucieux d'assurer un service public de qualité.

Compte tenu des futures baisses des dotations, la Commune aura de plus en plus de mal à établir un budget de fonctionnement en équilibre. Peut-être, faute de dégager une capacité d'autofinancement, peut-être en viendrons-nous à ne plus programmer du tout de nouveaux équipements, pour tenter de sauver le service public.

Il est maintenant même question que la DGF – Dotation Globale de Fonctionnement – soit versée directement aux Intercommunalités et non plus aux Communes. Cette mesure signifierait le dépôt de bilan de toutes nos petites communes rurales. Toutes sans exception éprouvent cette année des difficultés pour équilibrer leur budget. Certaines n'y parviennent déjà plus. La mort de nos communes semble programmée. C'est bien de cela qu'il s'agit.

En 2015, ont été programmés les investissements communaux suivants:

- L'agrandissement et la rénovation de la salle polyvalente pour 255.000 € TTC
- La rénovation de deux appartements Rue Rompecul pour 264.000 € TTC
- la sécurisation de la Roche Aiguille et du Château pour 33.000 € TTC
- Le remplacement d'un véhicule pour 36.120 € TTC
- La réfection d'une nouvelle partie du mur des Adrechs pour 29.160 € TTC
- La réfection d'une 1ère tranche du réseau d'eau potable de Lentier pour 65.000 €
- Divers petits travaux de rénovation des bâtiments et de voirie pour 5.200 € TTC

Soit au total 687.480 € TTC d'investissements nouveaux

Ces investissements seront financés par des subventions du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, de l'Etat et par la réserve parlementaire de 15.000 € qui nous est attribuée par le Sénateur Pierre-Yves Colombat.

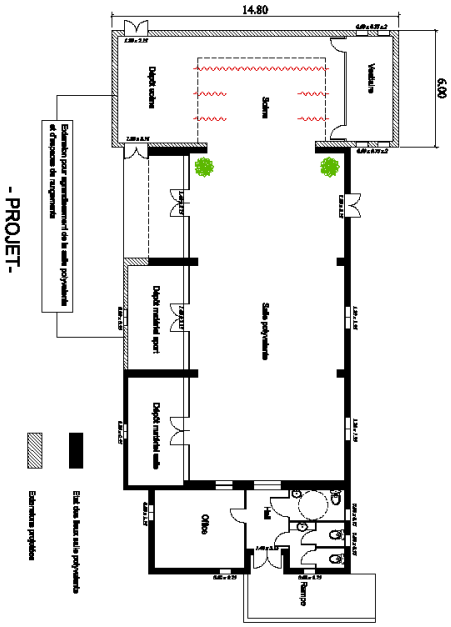

Projet d'agrandissement de la Salle Polyvalente

Le total des subventions demandées est de 298.475 €.

Après autofinancement communal, **la commune empruntera 300.000 €.** Sur ce montant **200.000 €** sont destinés à la rénovation des deux appartements de la Rue Rompecul. **Ils ne pèseront pas sur nos charges de fonctionnement puisque intégralement financés par les loyers. Seuls 100.000 € d'emprunt seront à rembourser par la Commune et pèseront pour 6500 €/an** sur le budget 2016. Cet emprunt de 100.000 € est destiné à financer les travaux de la salle polyvalente, qui bénéficiera par ailleurs de l'ordre de 150.000 € de subventions du Conseil Général et de l'Etat.

En ce qui concerne le budget de l'Eau & de l'Assainissement, la situation est totalement différente puisque nous parvenons à dégager des réserves de fonctionnement et d'investissement pour 85.000 € auxquels s'ajouteront en 2016 environ 70.000 € de surtaxe communale. Voilà donc plus de 150.000 € qui nous permettront de financer nos futurs investissements en matière d'eau et d'assainissement.

LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE NE VERRA PAS LE JOUR

La problématique énergétique est un des enjeux majeurs de ce début de XXIème siècle qui trouve sa traduction dans des engagements mondiaux, européens et nationaux. Ces engagements visent trois objectifs:

- ◊ **Réduire la production des gaz à effet de serre,**
- ◊ **Réduire la consommation par une meilleure efficacité énergétique,**
- ◊ **Augmenter de manière significative le taux d'énergies renouvelables dans la**
- ◊ **consommation énergétique totale.**

Dans cette optique, la Commune d'Ampus a souhaité créer un parc photovoltaïque de 27 ha au lieudit " Prannes ".

La commune a signé un bail emphytéotique avec EDF-Energies Nouvelles. La production installée prévue était de11 MW.
Une révision du POS tendant à rendre possible la création du parc a été prise et approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal en date du 10.11.2009. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.
Cette délibération a été attaquée au Tribunal Administratif par une association d'Ampus.
Le 01.12.2011, le Tribunal Administratif de Toulon a annulé la délibération modifiant le POS aux motifs suivants :

- Non conforme à la Loi Montagne
- Présence de l'Office National des Forêts à la réunion des personnes publiques associées.

le 10.10.2011: Début de l'enquête publique relative au permis de défricher et au permis de construire déposés par EDF-EN.
10.11.2011 : Fin de l'enquête publique
08.12.2011 : Avis défavorable du Commissaire enquêteur pour le permis de défricher et pour le permis de construire (entre autres motifs : Loi Montagne non respectée - Etude d'impact insuffisamment détaillée - Risque de pollution – pas d'étude de sol suffisante)

Notons que dans tous les cas, les permis n'auraient pas pu être délivrés puisque la révision du POS avait été préalablement annulée.

Par délibération du 20.12.2011, le Conseil Municipal à l'unanimité a réaffirmé son intention de poursuivre le projet et de faire appel du jugement du Tribunal Administratif auprès de la Cour d'Appel de Marseille afin, comme c'est le cas pour les parcs éoliens, de disposer des dispositions du 1er alinéa du III de l'article l.145-3 qui laissent la possibilité de déroger à la règle d'urbanisation en continuité pour les installations incompatibles avec les zones habitées.

La Commune a estimé que:

- ◊ **Cette forêt présentait un sous-bois non entretenu parfois difficile à pénétrer, " broussailleux et peu diversifié "**
- ◊ **Que les chasseurs étaient favorables à ce projet**
- ◊ **Que le Conseil Municipal de Châteaudouble avait émis un avis favorable à l'unanimité**
- ◊ **Que ce projet était acceptable pour une grande partie de la population**
- ◊ **Qu'aucun chemin ne serait supprimé**
- ◊ **Que l'emplacement prévu était en parfaite cohérence avec les préconisations et exigences de la Communauté d'Agglomération Dracénoise**

L'arrêt du 9 Février 2015 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille rejette la requête de la Commune au motif principal qu'il s'agit d'une opération d'urbanisation se situant dans une zone qui n'est pas en continuité avec les bourgs, villages ou hameaux et qu' elle ne respecte donc pas les dispositions de la Loi Montagne.

Alors que des photomontages ont été produits présentant les nuisances visuelles d'un parc photovoltaïque en continuité avec le village (dans le pré sous le Bd Clémenceau), la Cour d'Appel a estimé qu'il n'était pas établi et qu'il ne ressortait pas du dossier que cette implantation en zone urbanisée engendrerait des nuisances visuelles pour le voisinage des zones habitées…. De quoi rester perplexe.

Reste une possibilité pour la Commune: Se pourvoir en Cassation auprès du Conseil d'Etat, solution que nous excluons. EDF-EN n'est en effet plus intéressé par ce projet. Au moment de la signature du bail emphytéotique, EDF achetait à EDF-EN le KWh 0,37 €, alors qu'aujourd'hui le prix est de 0,07 €. Dans ces conditions l'investissement ne serait plus rentable.

" Gouverner, c'est prévoir ". La Municipalité précédente dirigée par M. Patrick Vignal avait prévu. La réalisation du parc photovoltaïque, énergie propre que tous les écologistes plébiscitent, sauf à Ampus, aurait rapporté à la Commune un loyer annuel de près de 100.000 € ce qui nous aurait permis, non seulement d'équilibrer notre budget de fonctionnement dans les années à venir, mais également de financer de nombreux projets parmi lesquels:

La construction d'un nouveau réfectoire: 360.000 €
La restructuration de l'école: 180.000 €
La restauration des rues du Passé, Saint-Esprit et Abbé Volpato : 220.000 €
etc, etc…

Rappelons au passage qu'en date du 8 juillet 2014, la Commune, considérant que le lieu prévu d'implantation était un site paysager majeur, a délibéré pour s'opposer à un projet qui, lui, contrairement au parc photovoltaïque, aurait dénaturé notre environnement pour des années. Il s'agissait d'un projet de construction de 8 éoliennes de 125 mètres de hauteur au lieudit le Puy de la Sigue. Des actions ont été menées par la Commune seule auprès de la DDTM – Direction Départementale des Territoires et de la Mer- pour que ce projet ne voit jamais le jour et nous avons apparemment obtenu gain de cause.

LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

Il est consternant de constater que certaines personnes protestent vivement lorsqu'il s'agit de respecter la Loi, le stationnement sur la Place de la Mairie en l'occurrence.

La Municipalité, dans le cadre de ses pouvoirs de police, se doit de faire respecter la règle en matière de stationnement et de circulation et d'assurer la sécurité des administrés. Des parkings sont situés Place Neuve, Rue Saint Joseph, Voie Haute Sainte-Anne, au Boulevard Clémenceau et au Boulodrome, où des places de stationnement sont toujours disponibles sauf manifestations importantes type " Balade Gourmande ". **Tous ces parkings sont situés à moins de 5 minutes à pied de la Place du village et à moins de 2 minutes pour celui de la Rue Saint-Joseph.**

Certains n'hésitent pas à stationner des heures, voire des journées entières sur la Place occasionnant des gènes pour la circulation des automobiles, des cars et pour les livraisons. D'autres, sans vergogne, se garent sur les emplacements réservés aux handicapés.

Il n'est nullement question de porter atteinte aux commerces situés sur la Place de la Mairie. C'est pourquoi un stationnement d'une quinzaine de minutes permettant de faire ses courses à l'épicerie, à la boulangerie, pour acheter une revue ou encore pour boire un café sera toujours toléré. **Mais le stationnement de longue durée sera sanctionné.**

De même, il est parfaitement inadmissible que les emplacements réservés aux handicapés soient occupés par des personnes tout à fait valides. Là par contre, il ne sera pas toléré la moindre minute de stationnement. Des instructions en ce sens ont été données au Garde Intercommunal.

REUNIONS DE QUARTIERS

Comme les années précédentes, des réunions « Mairie-Administrés » sont organisées par quartiers selon la carte et le planning ci-dessous.

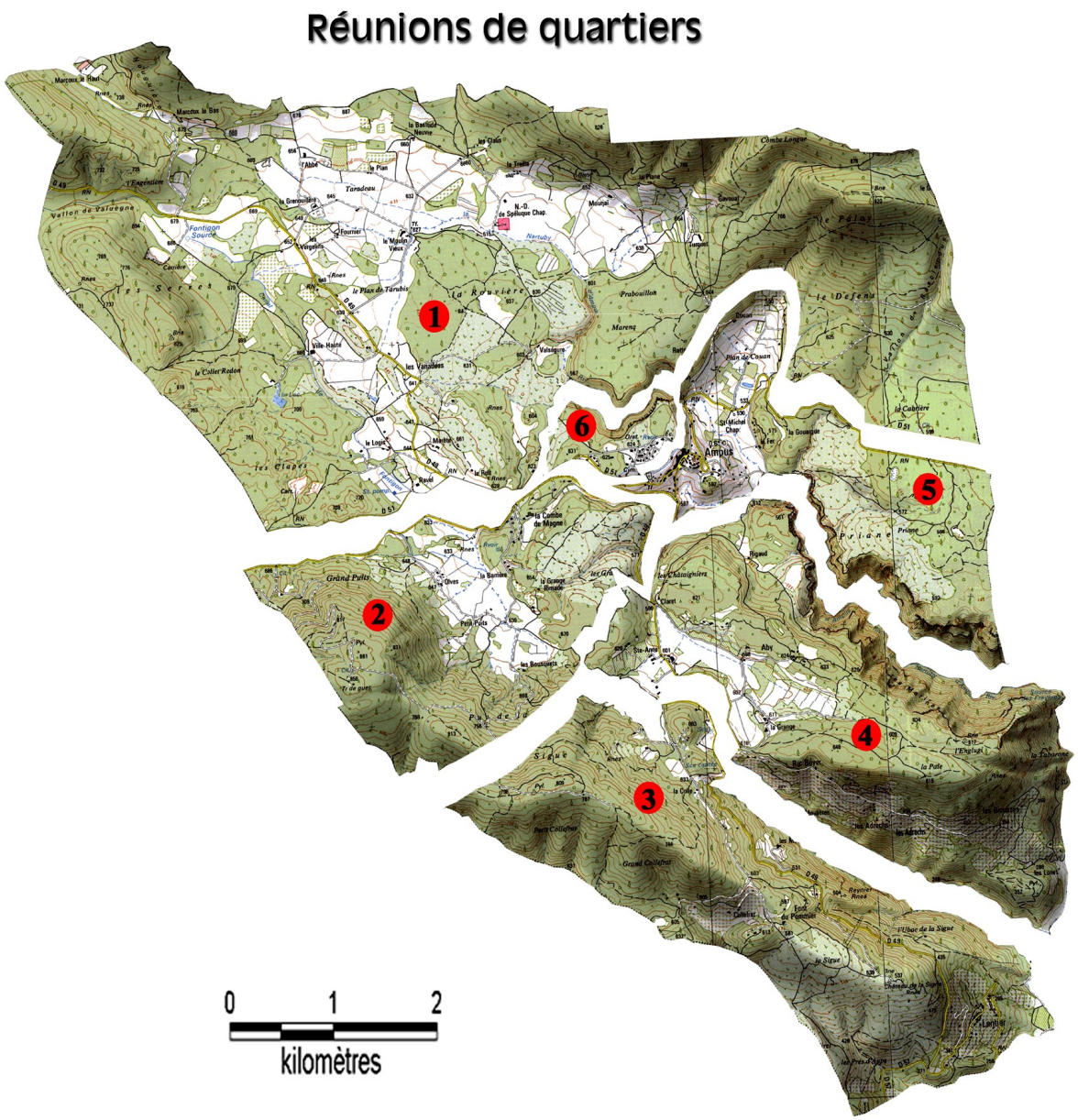

SECTEURS	QUARTIERS	DATES	LIEU
1	Le Plan, de Marcoux à Turquet	Mardi 26 mai à 18h00	Salle du conseil municipal
2	La Combe de Magne - La Grange Rimade - Olves		
3	Collefrat - la Sigue - Lentier	Mercredi 27 mai à 18h00	
4	Claret - Aby - la Grange - les Adrechs jusqu'aux Lones		
5	Ampus le village - Couan - le Fer - Prannes	Jeudi 28 mai à 18h00	
6	Avenue Paul Emile Victor - l'Eglisonne - la Glione - le Nord de la RD 49		

ETAT CIVIL 1er Trimestre 2015

NAISSANCES:

Evéana MELBECK le 16 février 2015 à Draguignan

Lily TOMASI le 30 mars 2015 à Draguignan

DECES:

Christiane CHAMBOLLE décédée le 14 janvier 2015 à Taluyers (Rhône)

Etienne PIETRI décédé le 29 janvier 2015 à Draguignan

LES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA ROCHE AIGUILLE SONT TERMINES